

APPEL A PROJETS « Heures encadrants - Mondial des Métiers décembre 2026 »

**Cahier des charges
SEPTEMBRE 2026**





Table des matières

1. Contexte.....	3
2. Objectifs de mise en œuvre d'une démonstration au Mondial des Métiers	4
3. Critères d'éligibilité et modalités de déroulement des démonstrations	4
3.1 Public visé	4
3.2 Bénéficiaires éligibles	5
3.3 Modalités de mise en œuvre.....	5
4. Le soutien d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation	5
4.1 L'aide financière.....	5
4.1.1 Les dépenses éligibles.....	5
4.1.2 Présentation des dépenses éligibles.....	6
5. Comment candidater à l'appel à projets	6
5.1 Le calendrier de l'appel à projets	6
5.2 Les documents de l'appel à projets.....	6
5.3 Les modalités de dépôt du dossier de candidature	6
5.4 Les pièces constitutives du dossier de candidature	6
6. Les conditions d'exécution de l'événement en cas de soutien d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.....	7
6.1 L'engagement des candidats en termes de réalisation.....	7
6.2 L'engagement des candidats en termes de communication	7
6.3 L'engagement des candidats en termes d'évaluation.....	7
6.4 Le versement de l'aide financière	8
7. Les contacts.....	8



1. Contexte

L'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation a été créée en décembre 2019 pour fédérer l'ensemble des acteurs régionaux de l'orientation scolaire et professionnelle.

Cette association loi 1901 a également vocation à porter une partie des missions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'orientation scolaire et professionnelle. En effet, depuis la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui a confirmé et renforcé le rôle des régions dans ce domaine, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a choisi d'en confier la mise en œuvre à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

Bien que l'Etat assure toujours la responsabilité de définir, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, selon ses statuts, est compétente pour :

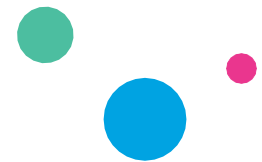
- produire et diffuser de la documentation et de l'information, à portée régionale, relatives à l'orientation scolaire et professionnelle ;
- l'organisation, l'appui à l'organisation et le financement de manifestations, salons, forums dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle tout au long de la vie ;
- l'organisation, l'appui à l'organisation et le financement d'actions pour l'orientation et la promotion des métiers, en réponse aux besoins des acteurs économiques et des établissements de formation ;
- la mise en œuvre d'actions favorisant l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Le Mondial des Métiers est une action dont l'organisation et la gestion ont été reprises en avril 2020 par l'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, soutenue par la Région, qui permet d'informer un public composé de jeunes, de familles, de demandeurs d'emploi et de personnes en reconversion sur les métiers afin de nourrir leur réflexion sur leur projet professionnel. Il offre la possibilité d'interroger des professionnels, d'assister et de participer à des démonstrations de métiers afin de mieux les connaître et de mieux appréhender les débouchés du monde du travail.

À partir de 2026, le Mondial des Métiers s'appuiera sur un modèle enrichi intitulé « Mondial des Métiers 3.0 », intégrant la découverte des métiers, les parcours de formation et l'insertion professionnelle. Ce nouvel axe vise à répondre efficacement aux enjeux de recrutement et d'emploi de la région.

Cette évolution du salon sera articulée autour de trois thématiques principales, réparties dans trois pavillons distincts et complémentaires :

- Le premier pavillon portera sur l'information et la démonstration de métiers, constituant ainsi le pilier identitaire et pédagogique du Mondial des Métiers.
- Le deuxième pavillon sera consacré à l'orientation et aux parcours de formation, favorisant une articulation entre la découverte d'un métier et le choix d'un cursus adapté.
- Enfin, le troisième pavillon traitera de l'alternance, des stages, de l'insertion professionnelle et de l'employabilité ; cet espace représentera l'aboutissement du parcours pour le visiteur, qui pourra rencontrer des entreprises proposant des opportunités de recrutement ou de stage après avoir exploré les métiers et les formations accessibles. Dans cette première édition de ce nouveau format, le pavillon « Insertion professionnelle » accueillera prioritairement des entreprises issues de secteurs stratégiques pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes,



notamment l'énergie et le nucléaire, l'aéronautique et le spatial, ainsi que l'industrie de défense.

Le présent appel à projet concerne l'objet historique du Mondial des Métiers, déployé dans le Pavillon 1.

Le Mondial des Métiers répond à cette volonté de mettre en adéquation les attentes des entreprises, les besoins de recrutement et l'orientation des jeunes. Cet enjeu est d'autant plus nécessaire à relever en période de reprise économique où les employeurs rencontrent des difficultés à recruter.

L'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation apporte aux acteurs du Mondial des Métiers son expertise, ses conseils tout en veillant au respect de ses recommandations.

Le présent cahier des charges vise à présenter l'appel à projets lancé par l'association, ses conditions, les modalités d'instruction et de sélection des projets présentés.

2. Réalisation d'une démonstration métiers au Mondial des Métiers et objectifs de mise en œuvre

Les démonstrations réalisées dans le cadre du Mondial des Métiers ont pour finalité de donner une vision des métiers d'aujourd'hui et de demain ainsi que de leurs perspectives d'emploi. Leur mise en œuvre doit poursuivre les objectifs suivants :

- Informer sur les métiers et les formations qui permettent d'y accéder.
- Faire évoluer les représentations du public sur les métiers à travers des échanges avec des professionnels de l'orientation et des jeunes en formation.
- Présenter les métiers de façon opérationnelle et réelle au travers de démonstrations réalisées par les jeunes et encadrées par des professionnels.
- Proposer des stands innovants et des supports interactifs adaptés aux différents publics, sur des métiers méconnus et créateurs d'emploi.
- Concevoir des démonstrations permettant de découvrir, à travers un parcours de mise en situation, les différents métiers exercés dans une entreprise.
- Réaliser des animations de façon pédagogique et attractive.
- Permettre aux jeunes de mesurer l'évolution des métiers et les perspectives d'insertion professionnelle, favoriser une construction progressive de leur projet d'orientation notamment par la poursuite d'études.

3. Critères d'éligibilité et modalités de déroulement des démonstrations

3.1 Publics visés

Les démonstrations de métiers doivent s'adresser à tous les publics, notamment les jeunes, familles, demandeurs d'emploi et personnes en reconversion. Une attention particulière est apportée aux personnes en situation de handicap.



3.2 Bénéficiaires éligibles

Les bénéficiaires éligibles sont les CFA et écoles de production présentant une démonstration sur le Mondial des Métiers.

3.3 Modalités de mise en œuvre

- Les démonstrations de métiers sont réalisées principalement par des jeunes en formation (en dehors des jeunes participant à des concours) et des professionnels.
- Elles portent sur des mises en situation réelle.
- Les démonstrations doivent être **attractives**. Elles doivent permettre au public d'échanger avec les jeunes qui les effectuent, les professionnels, les enseignants ou formateurs présents. La participation du public doit être activement recherchée.
- Elles doivent mettre en avant les évolutions des métiers en valorisant les pratiques innovantes ou les nouvelles technologies, par exemple le développement durable (économie circulaire) ou la digitalisation. Les métiers doivent être valorisés par le recours à des supports d'information et d'orientation numériques et **interactifs**. Des outils de communication pertinents, ludiques et innovants peuvent être élaborés. Il peut s'agir de courts films, de lunettes 3D ou de casques VR permettant la découverte de métiers méconnus ou ne se prêtant pas à une démonstration physique classique (ex : gestes professionnels, témoignages de jeunes ou de professionnels...).

4. Le soutien d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

Le seul dépôt du dossier de candidature ne garantit pas de l'octroi d'un soutien financier de la part d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

La décision d'accorder ou non le soutien financier relève de la seule instruction réalisée par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, qui appréciera, au vu des pièces versées et du dossier transmis, l'éligibilité de la demande.

4.1 L'aide financière

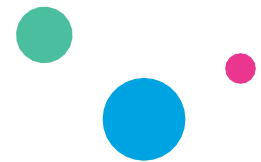
4.1.1 Les dépenses éligibles

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation prend en charge les heures d'encadrement des démonstrations.

La rémunération des heures de présence sur le Mondial des Métiers des personnels internes à l'établissement, et assurant l'encadrement des jeunes, se fait sur la base d'un taux forfaitaire de 24 € / heure.

Base de prise en charge de l'encadrement :

- 1 formateur pour 2 jeunes dans les métiers à risque (cuisine, soudage, électricité...)
- 1 formateur pour 4 jeunes pour les autres métiers.



Base de prise en charge du personnel encadrant les jeunes pendant les démonstrations :

- 3 heures / jour pour les jeudi et vendredi
- 7 heures / jour pour les samedi et dimanche.

4.1.2 Présentation des dépenses éligibles

Le formulaire de ce présent appel à projets doit être complété et indiquer la démonstration concernée, s'il s'agit d'un métier à risque, le nombre de jeunes réalisant des démonstrations chaque jour, le nombre d'encadrants présents chaque jour ainsi que le montant du soutien financier demandé à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

5. Comment présenter une candidature à l'appel à projets

5.1 Le calendrier de l'appel à projets

31 août 2026 : lancement de l'appel à projets

9 octobre 2026 23H59 : date limite de remise des candidatures

A noter : Les dossiers reçus après cette date ne seront pas étudiés.

Novembre 2026 : Notification des décisions d'attribution d'aide financière et des décisions de refus.

Du 14 décembre 2026 au 7 mai 2027 : transmission des justificatifs pour le versement de l'aide financière.

5.2 Les documents de l'appel à projets

Tous les éléments sont disponibles en téléchargement sur le lien suivant : <https://www.mondial-metiers.com/appel-a-projets-heures-encadrants-formateurs.html>

5.3 Les modalités de dépôt du dossier de candidature

Les dossiers doivent être déposés complets au plus tard le 9 octobre à 23h59 en ligne via le lien suivant : <https://www.mondial-metiers.com/appel-a-projets-heures-encadrants-formateurs.html>

5.4 Les pièces constitutives du dossier de candidature

Pour être instruit, votre dossier doit être complet et contenir les éléments administratifs suivants :

- Formulaire en ligne : <https://www.mondial-metiers.com/appel-a-projets-heures-encadrants-formateurs.html>
- Attestation de demande de soutien financier complétée et signée
- Document autorisant le représentant du porteur de projet à solliciter une aide financière

- 
- (délibération ou procès-verbal d'assemblée générale, délégation de signature, ...)
- IBAN (RIB) de l'établissement bénéficiaire du soutien financier – à compléter directement dans le formulaire en ligne
 - Avis de situation SIREN daté de moins de 3 mois

A noter : Auvergne-Rhône-Alpes Orientation peut demander toute autre pièce nécessaire à l'instruction.

6. Les conditions d'exécution de l'événement en cas de soutien d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

6.1 L'engagement des candidats en termes de réalisation

En déposant sa candidature et dans le cas où il serait lauréat, le porteur de projet s'engage à réaliser les démonstrations de métiers telles que décrites dans son formulaire d'appel à projets et garantit la présence du nombre de jeunes et d'encadrants qui est également indiqué sur le dit formulaire.

6.2 L'engagement des candidats en termes de communication

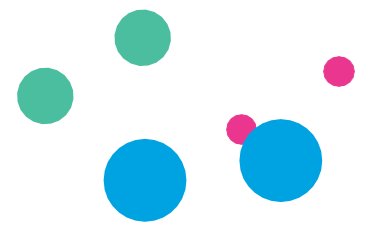
- Le logo d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation sera à afficher sur les espaces de démonstrations ayant bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du présent appel à projets. Des stickers vous seront fournis lors du montage de l'évènement. Si besoin du fichier graphique nous vous invitons à envoyer votre demande à communication@auvergnerhonealpes-orientation.fr
- Des badges remis par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation à l'entrée du salon, devront être portés par les jeunes et formateurs sur les démonstrations ayant reçu un financement.
- Les communiqués de presse relatifs à votre présence sur le Mondial des Métiers devront comporter la mention de l'aide d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pour vos démonstrations.

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pourra mettre en avant les démonstrations soutenues via ses propres outils de communication, sous réserve de recevoir de la part du coordinateur de la démonstration les informations nécessaires.

Si vous souhaitez télécharger notre logo, vous le trouverez en téléchargement ici : <https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/communication-et-presse/>
Pour toutes demandes complémentaires liées à la communication ou à l'usage de notre logo, merci de vous adresser à : communication@auvergnerhonealpes-orientation.fr

6.3 L'engagement des candidats en termes d'évaluation

En cas de validation de la candidature, le porteur de projet s'engage, lors du Mondial des Métiers décembre 2026, à faire remplir et signer un état de présence aux formateurs et aux jeunes concernés par la présente demande de soutien financier. Le porteur de projet s'engage également à la retourner à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation afin d'obtenir le versement de l'aide financière tel que décrit dans le point 6.4.



L'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation est susceptible de visiter les démonstrations des demandeurs de soutien financier pendant le Mondial des Métiers 2026 afin de s'assurer du bon déroulement de celles-ci telles que décrites dans l'appel à projets.

6.4 Le versement de l'aide financière

L'aide financière sera versée exclusivement au bénéficiaire qui ne peut la reverser, en tout ou partie, à un tiers.

Le versement de l'aide financière sera effectué par virement de compte à compte après réception de l'état de présence signé du formateur et des jeunes (annexe 1.).

Le montant de l'aide n'est pas révisable à la hausse, même si le nombre d'heures de formateur nécessaire est plus important que prévu.

7. Les contacts

Dans la phase d'élaboration et la saisie en ligne vos contacts seront :

Margot LE POGAM

Responsable évènementiel

04.80.92.00.59

margot.lepogam@auvergnerhonealpes-orientation.fr

Capucine BATTOUE

Chargée de projet évènementiels

04.80.92.00.52

Capucine.battoue@auvergnerhonealpes-orientation.fr

Pour le suivi administratif et financier de votre dossier :

Yves DIDIER

Chargé de mission instruction des financements

aap-mondial@auvergnerhonealpes-orientation.fr

